

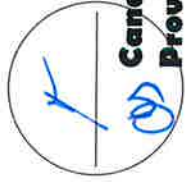


# **PROCES-** **VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU MARDI**

**3 SEPTEMBRE 2024**



**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Stanislas.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 3 septembre 2024, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présentes :

Mmes les conseillères : Catherine Bolduc  
Nancy Savard  
Nathalie Pronovost

Étaient absents :

Mmes les conseillères : France Simard  
Johane Thibeault

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Également présents : Robin Cagné, employé municipal  
2 citoyens

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR DU 3 SEPTEMBRE 2024.**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2024 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
  - a. Aqueduc, égout;
  - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
  - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Adoption rapport du Maire 2024;
- 9- Conteneurs Lac Éden et Chemin du Parc;
- 10- Suivi jeux d'eau;
- 11- Constats d'infraction;
- 12- Entretien chemins hiver 2024-2025;
- 13- Adoption politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;
- 14- Affaires nouvelles :
  - a. Résolution pour demande au Plan Nord;
- 15- Période de questions;
- 16- Clôture de la séance.

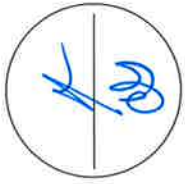
**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**La séance débute à 19 heures 30.**

**2. 92.09.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 SEPTEMBRE 2024.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST, APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du mardi 3 septembre 2024 soit et est adopté tel que présenté et lu.



**3. 93.09.2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2024;**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD,  
APPUYÉ,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 12 août 2024 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

**04- 94.09.2024 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD,  
APPUYÉ,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2024 : 34 586.41 \$

**05- 95.09.2024 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD,  
APPUYÉ,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Qu'après vérification les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 12 238.45 \$;

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN AOÛT 2024 : 46 824.86\$

---

*Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.*

---

M. le Maire explique que M. Benjamin Dufour, de Dufour Construction, qui est présent à notre rencontre doit partir rapidement et que celui-ci aimerait faire sa demande le plus rapidement possible. M. le Marie explique que l'entreprise Dufour Construction désire présenter un projet de construction d'un bloc appartement de 6 logements qui serait situé à côté de l'édifice municipal. M. Dufour désire avoir une lettre d'appui à son projet afin de faire des demandes de financement.

Les membres du conseil acceptent de donner une lettre d'appui à M. Dufour. M. le Maire lui explique que la municipalité peut aussi donner le terrain comme aide financière et que nous avons aussi un programme de revitalisation qui permet à notre municipalité de rembourser les taxes foncières après la construction du bloc. Soit 100% les 2 premières années d'évaluation et 50% la troisième.

**06-RAPPORT**

**6-a) AQUEDUC-ÉGOUT**

Tout va bien au niveau de l'aqueduc et de l'égout. La fibre optique sera installée à la station d'aqueduc. Il y a des castors qui devront être capturés au lac d'égout.

**6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Rapport d'analyse bactériologique pour le 19 août, il y avait une bactérie et aucun coliforme.

**6-c) VOIRIE MUNICIPALE**

Au niveau de la voirie, tout va bien. Le rechargement d'une partie du chemin de l'Éden sera effectué cette semaine.

---

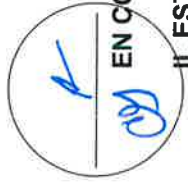
**07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.**

Le programme emploi été Canada est terminé. Tout a bien été au camp de jour et à l'escalade cet été.

Le festival du faisan fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire la fin de semaine du 6-7 et 8 septembre prochain.

**08. 96.09.2024 ADOPTION RAPPORT DU MAIRE 2024**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 176.2.2 du code municipal le maire faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;



## EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité de Saint-Stanislas adopte le rapport du Maire tel que ci-dessous :

### États financiers 2023

Le vérificateur externe mandaté par la municipalité, M. Sylvain Gravel CPA, a vérifié les états financiers pour l'année 2023.

Ces états financiers, déposés et présentés lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2024 dernier, respectent en tous points les normes comptables reconnues pour le secteur public au Canada et donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023.

Ces états financiers démontrent des revenus atteignant 1 471 748\$ pour l'année financière 2023. Du côté des dépenses, un montant totalisant 1 463 957\$ a été enregistré, pour un surplus de 7 791\$.

### Faits saillants 2023

- Achat du cimetière
- Fabrication de la glissoire
- Finition de la rénovation de la grange du faisan
- Mise en commun service d'ingénierie
- Ouverture de l'école de kayak avec M. Daniel Munger
- Rechargement d'une partie du Chemin du Parc
- Enlever asphalte et rechargement en concassé d'une partie du Rang Alphonse
- Fabrication de concassé

La dette municipale s'élève à 0\$. La municipalité n'a aucune dette.

### Budget 2024

Le budget 2024 tient compte du maintien de la qualité des services à la population. L'accent sera porté sur les travaux majeurs :

- Installation de jeux d'eau près de l'église
- Rechargement d'une partie du Chemin de l'Éden

### Conclusion

La vision de notre conseil municipal est de garantir la continuité des services offerts aux citoyens. Nous nous engageons à trouver des solutions pour surmonter les défis posés par la situation économique actuelle.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du Conseil, au personnel administratif et à l'ensemble de nos employés (permanents ou saisonniers), ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent chaque jour pour le bien-être de notre communauté.

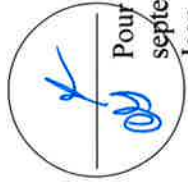
Saint-Stanislas est une municipalité agréable à vivre, dont je suis fier. Mario Biron, Maire.

### **09- CONTENEURS LAC ÉDEN, CHEMIN GIRARD ET CHEMIN DU PARC.**

Suite à plusieurs problèmes rencontrés avec les conteneurs du Lac Éden et du Chemin du Parc, il a été convenu d'enlever ceux-ci et de faire la collecte par la méthode du porte à porte.

Un avis va paraître dans le journal et sur Facebook afin d'aviser les citoyens concernés, le voici :

La présente est pour vous aviser que la Municipalité, en collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean, désire aviser les citoyens du Chemin du Lac Éden, du Chemin Girard et du Chemin du Parc que le service de collecte par conteneurs se terminera dans la semaine du 30 septembre 2024. Les conteneurs seront donc retirés à cette date.



Pour les citoyens concernés, vous allez recevoir vos bacs bleus et bruns dans la semaine du 23 septembre 2024. Ceux-ci sont gratuits et fournis par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Vous devez cependant acheter votre bac à déchets. Donc prévoir d'avoir votre bac dans la semaine du 7 octobre, date à laquelle le service de la collecte par du porte à porte débutera.

Toujours mettre vos bacs au chemin le mardi soir pour la collecte du mercredi matin. La semaine du 7 octobre sera la collecte des déchets. La semaine suivante la collecte du recyclage et du compost et ainsi de suite, en alternance. Vous pouvez aller chercher le calendrier sur le site internet de la RMR Lac-Saint-Jean.

Il n'y aura pas de changements à votre compte de taxes pour l'année 2024. Le nouveau taux de taxes sera en vigueur à partir de janvier 2025.

Il va de soit que nous vous demandons de laisser l'ancien site propre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité.

#### **10- SUIVI JEUX D'EAU.**

Le projet avance lentement. Le ciment devrait être fait cette semaine et le tout devrait être terminé en septembre.

#### **11- CONSTATS D'INFRACTION.**

Après discussions avec la greffière de la ville de Dolbeau-Mistassini il a été convenu d'envoyer un constat d'infraction à deux citoyens qui ont déjà reçu un avis d'infraction. Notre inspecteur, François Potvin, doit aller prendre des photos pour constater la situation et ensuite un constat sera envoyé aux concernés les avisant qu'ils sont en infraction selon l'article 9.8b du règlement SQ. 17-03, règlement sur les nuisances.

#### **12- ENTRETIEN CHEMINS HIVER 2024-2025.**

Ce point est remis à la prochaine réunion.

#### **13- 97.09.2024 ADOPTION POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL.**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

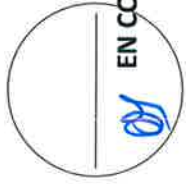
**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Stanislas a adopté une telle politique le 3 septembre 2024 (résolution n° 97.09.2024) à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Stanislas s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Stanislas ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME NATHALIE PRONOVOST et résolu à l'unanimité :

QUE

la municipalité de Saint-Stanislas adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

#### 14. AFFAIRES NOUVELLES :

##### a. 98.09.2024 DEMANDE AU PLAN NORD POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention au programme Plan Nord.

**ATTENDU QUE** cette subvention nous permettrait d'améliorer les infrastructures de notre centre multifonctionnel;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC, APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT ,**

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme Plan Nord;

**QUE** la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage aussi, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

**QUE** Mme Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très. soit autorisé à signer tous documents concernant cette demande;

#### 15- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucunes questions ne sont posées aux membres du conseil.

#### 16- 99.09.2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

**Après épuisement des points à l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC, APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

Que la séance soit et est levée à 20 h 05.

Adopté à la séance du : 7 octobre 2024

.....**Mario Biron, Maire**

Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très.